

AR Prefecture

017-211700109-20230626-DEC_13_2023-DE
Reçu le 26/06/2023

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULINS

N° D 13 /2023

DECISION RELATIVE AU MARCHÉ DE FOURNITURES POUR L' ACQUISITION DE DEUX
VEHICULES UTILITAIRES NEUFS OU D'OCCASION ET SES ACCESSOIRES POUR LES
SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE D'ANGOULINS

Le Maire de la commune d'Angoulins,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune d'Angoulins a souhaité engager en Avril 2023, conformément au Code de la Commande publique , une consultation par procédure adaptée pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires neufs ou d'occasion et ses accessoires pour les services techniques de la Commune d'Angoulins

Considérant qu'une publicité est parue le 11 avril 2023 sur les annonces légales du journal Sud-Ouest et que le dossier a été consultable durant 1 mois sur la plateforme « Marchés Sécurisés »,

Vu les six offres reçues,

Vu l'analyse faite par la commission communale compétente le 25 mai 2023,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de fournitures pour l'acquisition de deux véhicules utilitaires neufs ou d'occasion et ses accessoires pour les services techniques aux prestataires suivants :

Lot 1 : Véhicule utilitaire type camion benne neuf ou d'occasion

Attribué à LA ROCHELLE POIDS LOURDS - 70 La Grande Borde - 17220 SAINT VIVIEN pour un montant total de **39 650€ HT soit 47 580 € TTC** aucune prestation supplémentaire éventuelle n'ayant été retenue.

L'offre de reprise du véhicule Renault Mascott tri-benne s'élève à **2400€ TTC**.

AR Prefecture

017-211700109-20230626-DEC_13_2023-DE
Reçu le 26/06/2023

Lot 2 : Petit utilitaire compact avec benne neuf ou d'occasion

Attribué à URBAN Z ELEC - 13 rue Louis de Bougainville - 17440 AYTRE pour un montant total de **26 500,48 € HT soit 31 800,57 € TTC auquel sera déduit le bonus écologique d'un montant de 4000€ TTC** réparti comme suit :

Offre de base : 25 387, 52 € HT soit 30 465, 02 € TTC

Prestations supplémentaire éventuelles : 1 112,96 € HT soit 1 335,55 € TTC

L' offre de reprise du véhicule Aixam pro s'élève à **2900€ TTC.**

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits le budget principal 2023 en section Investissement – Opération 185

Article 3 : Ampliation de la présente décision qui sera inscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée, sera transmise à

- Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME



En Mairie le 26 juin 2023
Pour Le Maire et par délégation,

Laurent GEORGE

Directeur Général des Services

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le... 26/06/23
Publication du... 26/06/23
Notification du... 26/06/23

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

Nive

